



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°75-2026-416

PUBLIÉ LE 15 JUILLET 2026

Sommaire

Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris / Cabinet/Service de la représentation de l'État

75-2026-07-15-00003 - Arrêté préfectoral portant attribution de la médaille de bronze de la jeunesse, des sports **??** et de l'engagement associatif (contingent départemental) - promotion du 14 juillet 2026 (4 pages)

Page 3

Préfecture de la Région d'Ile de France,
Préfecture de Paris

75-2026-07-15-00003

Arrêté préfectoral portant attribution de la
médaille de bronze de la jeunesse, des sports
et de l'engagement associatif (contingent
départemental) - promotion du 14 juillet 2026

Arrêté préfectoral

portant attribution de la médaille de bronze de la jeunesse, des sports
et de l'engagement associatif (contingent départemental)

– promotion du 14 juillet 2026 –

Le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris

Vu le décret n° 70-26 du 8 janvier 1970 relatif à la médaille de la jeunesse et des sports modifié par le décret n° 2000-543 du 16 juin 2000 ;

Vu le décret n° 83-1035 du 22 novembre 1983 portant modification du décret n° 69-942 du 14 octobre 1969, relatif aux caractéristiques et aux modalités d'attribution de la médaille de la jeunesse et des sports ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2013-1191 du 18 décembre 2013 modifiant le décret n° 69-942 du 14 octobre 1969 modifié, relatif aux caractéristiques et aux modalités d'attribution de la médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif ;

Vu le décret n° 2020-139 du 20 février 2020 modifiant certaines dispositions relatives à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris ;

Vu le décret du 27 mai 2026 portant nomination du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris - M. LECLERC (Georges-François) ;

Vu l'arrêté ministériel du 5 octobre 1987 fixant les modalités d'application des dispositions du décret n° 83-1035 du 22 novembre 1983 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 75-2025-12-22-00020 du 22 décembre 2025 portant organisation de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris ;

Vu l'instruction ministérielle n° 87-197-JS du 10 novembre 1987 sur le remaniement du contingent de médailles et la déconcentration de la médaille de bronze de la jeunesse et des sports ;

Vu l'instruction ministérielle n° 2014-18 du 20 janvier 2014 relative à la médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif ;

Sur proposition de la cheffe du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de Paris et à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2026 :

ARRÊTE

Article 1er : La médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif (contingent départemental) est attribuée aux personnes dont les noms suivent :

Madame	BATY	Flora
Monsieur	BERBEROVIC	Esad
Monsieur	BLANC	Cédric
Madame	BONNEAU	Elise
Madame	BOURREAUX	Laura
Madame	BRASIER de THUY	Alix
Monsieur	CAHUET	Vincent
Monsieur	CARBEL	Nathan
Madame	CASSANY	Alice
Monsieur	CHAMALBIDE	Serge
Madame	CHAROY	Anne-Sophie
Madame	CORCHER	Séphora
Madame	COLIN	Anne
Monsieur	COTTE	Pierre
Monsieur	CUINET	Alain
Monsieur	DEMARCQ	Guillaume
Monsieur	DESEURE	Grégory
Monsieur	DONOT	Patrice

Monsieur	FIEVRE	Emmanuel
Monsieur	GEFFROY	Quentin
Monsieur	GRANDPIERRE	Raphaël
Monsieur	GUIMARD	Patrice
Monsieur	HAROSTÉGUY	Frédéric
Madame	LAUGIER	Catherine
Monsieur	LILLO	Thomas
Monsieur	LOUISON	Teddy
Madame	MARCHAL	Orane
Madame	MAROUANE	Amélie
Monsieur	MASINI	Lionel
Monsieur	NALLET	Marc
Madame	NUNEZ	Susana
Madame	OLLIER	Emmanuelle
Madame	PELIEU	Catherine
Madame	POIRIER	Elisabeth
Madame	QUERO	Marion
Monsieur	SACHOT	Mickaël
Monsieur	TAVART	Frantz
Madame	TENCE	Gabrielle
Monsieur	TOCQUENNE	Stéphane
Madame	VAUJOUR	Cécile
Monsieur	VITALINE	Johan.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative.

Article 3 : La préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris et la déléguée régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et au sport (DRAJES) sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris (échelon Paris) accessible à l'adresse : www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france et qui entrera en vigueur le lendemain de sa publication.

Fait à Paris, le 15 juillet 2026

Le préfet de la région d'Île-de-France,
préfet de Paris

Signé

Georges-François LECLERC